

POUVOIR

à adresser à votre mandataire ou retourner à Pierrette BROUEILH avant le 20 Novembre 2018

Rappels : Ne peuvent voter que les membres à jour de leur cotisation (57 euros pour les plus de 40 ans, 37 euros pour les moins de 40 ans, 84 euros pour les couples, 114 euros pour les entreprises). Vous pouvez donner pouvoir à un adhérent à jour de sa cotisation. Vous pouvez détenir cinq pouvoirs maximum.

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) :

Sénateur JCI n° : Région :

Si un changement de coordonnées est intervenu et n'a pas été encore signalé, l'indiquer ici :

.....

donne pouvoir à (Prénom NOM - Région) :

pour participer en mon nom aux débats et votes lors de l'Assemblée Générale de l'AFS-JCI le samedi 1 décembre 2018 de 9h00 à 12h00 à Poitiers.

Signature :

Association Française des Sénateurs de la Jeune Chambre Internationale (AFS-JCI)

Association loi 1901 n°0691010353 - Siret : 515 200 673 00017 - NAF : 9499Z - Siège social : 9-11 rue Alasseur - 75015 PARIS - <http://www.af-senateur.com>

Adresses courrier :

Présidente : Véronique BONHOMME - 46 rue de la Joliette - 13002 Marseille - bonhomme.veronique@wanadoo.fr - 06 12 08 54 32

Secrétaire Générale : Pierrette BROUEILH - 5 Impasse René Char - 65000 TARBES - pbroueilh@free.fr - 06-13-54-56-10

Trésorière : Christian BILLIARD - 146 bd Napoléon III - 06200 NICE - c.billiard@wanadoo.fr - 06.07.54.65.83